

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande d'autorisation environnementale portant sur la demande d'extension d'un élevage porcin, ainsi que la mise à jour du plan d'épandage, présentée par l'EARL de La Fieffe – 39 rue du Hamel Baisnée – 50800 La Colombe.

Par arrêté en date du 9 mai 2023, est prescrite une enquête publique, d'une durée de 33 jours, qui se déroulera du jeudi 1^{er} juin 2023 (ouverture de l'enquête à 14h00) au lundi 3 juillet 2023 inclus (clôture de l'enquête à 18h00) à la mairie de La Colombe – Le Bourg- 50800 La Colombe.

La demande d'autorisation environnementale concerne les activités figurant à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n° 3660-b.

Le responsable du projet est l'EARL de La Fieffe. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. PERRIGAULT, par téléphone au 06.70.20.06.08, ou par mail : perrigault.nmc@orange.fr

Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de la concertation publique au 02. 33. 75. 47. 39).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès du préfet de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

1) **sur support papier**, dans la mairie indiquée ci-dessous et aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à titre indicatif :

Mairie de La Colombe
(siège de l'enquête)
Le Bourg
50800 La Colombe

Lundi de 14 h 00 à 18 h 00
Jeudi de 14 h 00 à 19 h 00

2) **sur un poste informatique**, mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche à Saint-Lô, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur rendez-vous préalable au 02.33.75.47.38 ;

3) **sur le site du registre dématérialisé**, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/enquete-lafieffe>

Le tribunal administratif de CAEN a désigné M. Jacques MARQUET, directeur territorial région Normandie - retraité de la fonction publique territoriale, pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public pour recevoir toutes observations et propositions sur le projet, à la mairie de **La Colombe**, aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

- le jeudi 1^{er} juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
- le lundi 12 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 22 juin de 16 h 00 à 19 h 00
- le lundi 3 juillet 2023 de 15 h 00 à 18 h 00

Ces observations pourront également être :

- **consignées par écrit**, sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- **adressées par voie postale**, sous pli cacheté, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de La Colombe (50800) ;
- **adressées par voie électronique**, sur un registre dématérialisé, sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/enquete-lafieffe>
- **adressées par courrier électronique**, à l'adresse suivante : pref-enquete-lafieffe@manche.gouv.fr

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête dans la mairie de La Colombe et à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur le site internet des services de l'État dans la Manche <http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis> ainsi que sur le site internet de l'enquête publique <https://www.registredemat.fr/enquete-lafieffe>

L'autorisation environnementale ou son refus sera pris par arrêté du préfet de la Manche.

Pour le préfet,
La Cheffe de service


Véronique NAEL